



Syndicat Mixte Sequana
21 boulevard Gustave Morizot
21400 CHATILLON-SUR-SEINE

Tél. : 03.80.81.56.25

Fax : 03.80.91.18.58



Rapport d'activités 2018 et prévisionnel 2019



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Table des matières

Contexte général.....	4
1. L'équipe du Syndicat Mixte Sequana.....	6
1.1. Cellule rivière :.....	6
1.1.1. Etudes et travaux confiés à des prestataires externes (0,5 ETP ingénieur).....	6
1.1.2. Etudes et travaux menés en interne (0,5 ETP ingénieur, 3 ETP techniciens et 1 ETP agent technique)	6
1.2. Cellule animation :	8
1.3.1. Animation générale du Contrat Global (1 ETP sur 2 postes) :.....	8
1.3.2. Missions de communication (0,5 ETP sur 1 poste + 1 volontaire en service civique) :.....	8
1.3.3. Animation « érosion-ruissellement » (0,5 EPT).....	8
1.3.4. Cellule zones humides (0,5 ETP).....	9
1.3.4 Organigramme du personnel du Syndicat Mixte Sequana en 2019	10
2. Rapport d'activité 2018 et prévisionnel 2019	11
2.1. Cellule rivière	11
2.1.1. Amélioration de la continuité écologique	11
Évaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à un effacement d'ouvrage :.....	11
Ouvrage Massard à Belan-sur-Ource (travaux 2018).....	12
Ouvrages de Prusly-sur-Ource	14
Étude de l'ouvrage de Polisy.....	15
Aménagement de l'Étang du Roy à Voulaines-les-Templiers	15
Ouvrage du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon	15
Étude des ouvrages hydrauliques du SMS à Châtillon-sur-Seine.....	16
Étude des ouvrages de Chamesson et du ruisseau de Saint Anne.....	16
Étude de l'ouvrage hydraulique amont de Saint-Marc-sur-Seine.....	16
Étude de l'ouvrage hydraulique amont de Mussy-sur-Seine.....	17
Etude de l'ouvrage hydraulique du château des Riceys-Bas	17
Etude de l'ouvrage « Parisot » de Recey-sur-Ource	17
Étang de Bragelogne-Beauvoir.....	18
Ouvrages de Vanvey	18
2.1.2. Protection et restauration de cours d'eau	19
Création de banquettes végétalisées à Maisey-le-Duc.....	19
Restauration du ruisseau de Channes	20
Reméandrage de la Petite Laigne	20
Diversification des habitats de la Seine à Sainte-Colombe-sur-Seine.....	20
Diversification des habitats de la Seine à Etrochey.....	21
Création de clôtures, plantations et abreuvoirs.....	21
Création d'un lit mineur dans le ruisseau de Bonnevaux à Bligny-le-Sec.....	22

Travaux de protection et restauration de cours d'eau réalisés en régie.....	22
Diversification du lit mineur de la Seine et de l'Ource (travaux 2019)	23
Protections de berges et plantations (travaux 2019)	23
Recharge sédimentaire (travaux 2019).....	23
2.1.3. Entretien de la ripisylve	24
Entretien des berges du SMS.....	24
Appuis et conseils aux riverains et élus locaux	25
2.1.4. Reconnaissance suivis et formation.....	25
2.1.5 Autres actions prévues en 2019.....	26
2.2. Cellule Animation.....	26
2.2.1. Animation globale du contrat global Sequana (0,5 ETP).....	27
Projet EADC.....	28
Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine Troyenne et Supérieure.....	31
2.2.2. Communication (0,5 ETP).....	34
Projets 2019	34
2.2.3. Animation érosion/ruissellement et zones humides	36
Les missions d'animation « zones humides »	36
Les missions d'animation « Ruissellement – Érosion »	41
2.2.4. Animation petit cycle de l'eau.....	46
Volet assainissement	46
Volet eau potable / captage	48

CONTEXTE GENERAL

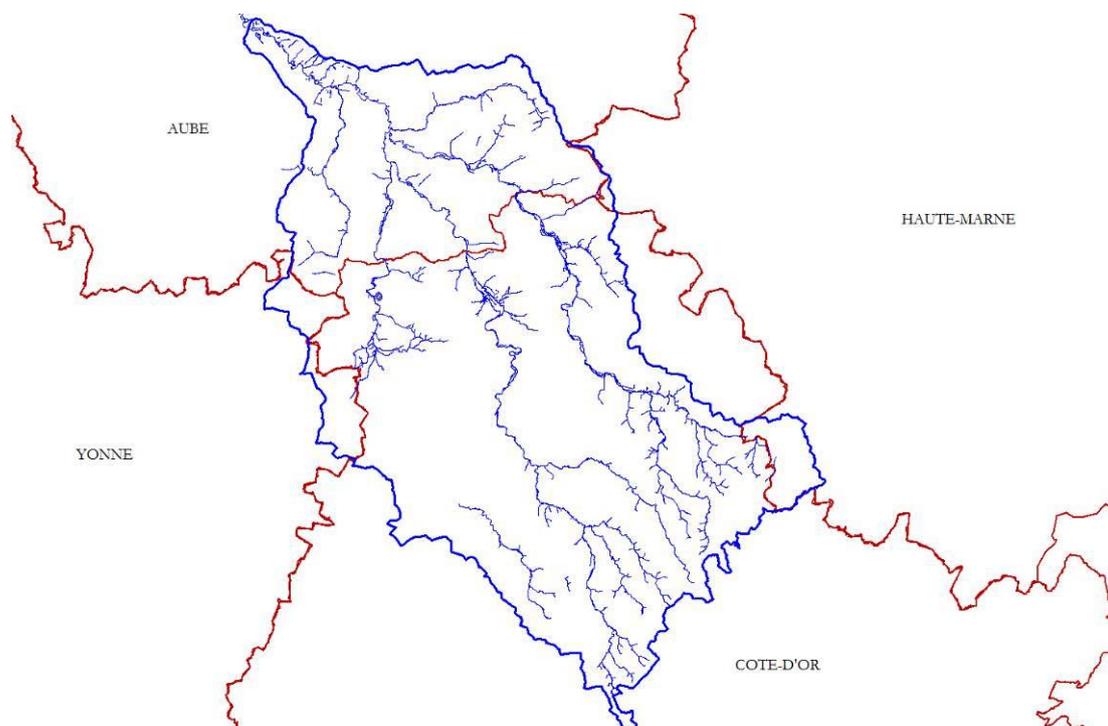
Le bassin versant de la Seine Amont, d'une superficie totale de l'ordre de 2 630 km², se situe en tête de bassin sur les départements de la Côte d'Or, de l'Aube, de l'Yonne et de la Haute Marne qui font partie des régions Bourgogne-Franche-Comté ou Grand Est. Ce bassin recouvre plus de 190 communes.

Le contrat global Sequana s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels. Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir cet objectif au moyen d'un programme d'actions.

Le contrat global a été initié par le Syndicat Intercommunal des cours d'eau Châtillonnais (SICEC) en 2014 et est poursuivi par le Syndicat Mixte Sequana (SMS) depuis sa création en janvier 2017. L'exécution du contrat global arrive à son terme (2014-2018). La forte implication des diverses structures locales dans la réalisation des actions inscrites a démontré tout l'intérêt de l'animation locale de ce territoire.

Le Syndicat Mixte Sequana exerce la compétence GEMAPI sur l'amont du contrat global, dans les départements de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Le SMS exerce également la compétence « animation de contrat » au sens de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Le Syndicat Mixte Sequana a sollicité la reconnaissance au titre d'EPAGE auprès de la DRIEE d'Ile de France en novembre 2017. Le projet soumis a reçu un avis conforme du Préfet coordonnateur de bassin, après avis favorable du comité de bassin Seine Normandie. La procédure de transformation simplifiée est en cours et sera actée par arrêté interpréfectoral de modification des statuts faisant suite à une **délibération du comité syndical** favorable (30/11/2018) et consultation des membres du Syndicat Mixte Sequana.



Au cours de l'année 2018, la communauté de communes du Châtillonnais a délégué au SMS le reste de son territoire correspondant à une partie du bassin versant de l'Aube, l'Aubette et leurs affluents en Côte d'Or.

La mutation des structures de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques opérée en 2017 n'a pas entravé la forte implication pour la réalisation des actions inscrites grâce à l'animation territoriale portée par le SMS.

Le SDDEA exerce la compétence GEMAPI sur l'ensemble de la partie auboise du Contrat Global Sequana. Un système d'assistance technique, par voie de conventionnement a permis au SDDEA de bénéficier de l'appui technique du SMS sur ce territoire jusqu'en fin d'année 2018. Cette assistance ne sera pas reconduite en 2019.

Les objectifs

L'objectif principal est de concrétiser, sous l'autorité du comité de rivière, les actions inscrites dans le contrat global en favorisant la mise en place d'une politique tournée vers une gestion globale et intégrée de la ressource en eau du bassin.

Les efforts du contrat portent actuellement sur la finalisation des actions en cours, le bilan du contrat global 2014-2018 et la rédaction du futur contrat Eau et Climat 2020-2024. De plus, une communication importante sera mise en place en 2019.

1. L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE SEQUANA

En 2018, l'équipe du Syndicat Mixte Sequana (missions techniques et animation) était composée de 8 salariés et d'un volontaire en service civique.

1.1. CELLULE RIVIERE :

La cellule rivière a été renforcée en 2017 par le recrutement d'un agent technique en contrat emploi d'avenir.

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe rivière (5 ETP), assure des missions d'assistance technique et ingénierie.

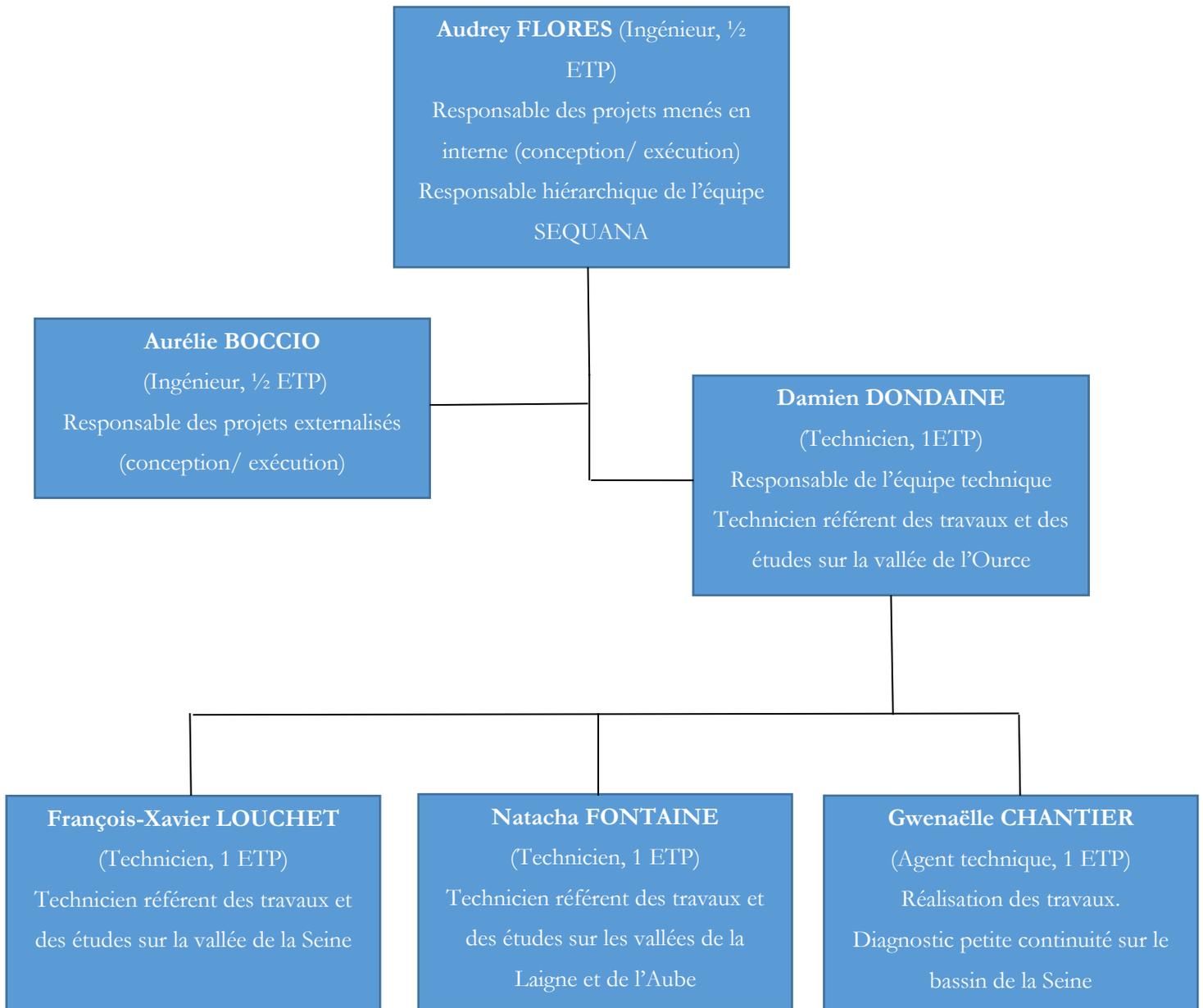
1.1.1. ETUDES ET TRAVAUX CONFIES A DES PRESTATAIRES EXTERNES (0,5 ETP INGENIEUR)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'aménagement d'ouvrages hydrauliques, de restaurations de cours d'eau (...),
- Contact avec les propriétaires riverains (accord et signature de conventions),
- Rédaction des pièces de marchés publics et demandes de subventions,
- Suivi technique des bureaux d'études,
- Animation des comités de pilotage,
- Corrections et orientations des études,
- Contact avec le maître d'œuvre durant la phase travaux,
- Suivi des procédures règlementaires (DIG, DLE, enquête publique),
- Suivi des chantiers.

1.1.2. ETUDES ET TRAVAUX MENES EN INTERNE (0,5 ETP INGENIEUR, 3 ETP TECHNICIENS ET 1 ETP AGENT TECHNIQUE)

- Maîtrise d'ouvrage directe et assistance technique et administrative des syndicats dans le cadre de l'entretien de la végétation rivulaire et prévention des risques d'inondation (programmation, suivi administratif et financier, suivi de chantiers...),
- Réalisation de travaux d'entretien et de restauration en régie,
- Projets de restauration physique et effacements d'ouvrages hydrauliques,
- Contact et accord des riverains (conventions) pour la réalisation des levés topographiques, modélisation hydraulique, définition des projets de travaux, rédaction des dossiers règlementaires, rédaction des demandes de subventions, rédaction des éléments de marché public, suivi financier des travaux.

Les missions rivières en 2018 étaient assurées par :



Le SDDEA a bénéficié d'une assistance technique sur la partie auboise du contrat global via une convention liant les 2 structures jusqu'en fin d'année 2018. Cette convention ne sera pas reconduite pour l'année 2019.

1.2. CELLULE ANIMATION :

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe d'animation (2,5 ETP), assure les missions suivantes.

1.3.1. ANIMATION GENERALE DU CONTRAT GLOBAL (1 ETP SUR 2 POSTES) :

- Sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages sur des actions prioritaires du contrat global,
- Animation, assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages,
- Animation du comité du contrat,
- Secrétariat technique du comité du contrat,
- Programmation annuelle des actions du contrat global,
- Appui technique et conseil auprès des maîtres d'ouvrages locaux pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée et équilibrée des bassins versants.

1.3.2. MISSIONS DE COMMUNICATION (0,3 ETP SUR 1 POSTE + 1 VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE) :

Le Syndicat Mixte Sequana a également en charge la mise en œuvre de différents supports et événements nécessaires à l'information régulière des partenaires du contrat. Il s'agit de réaliser des actions pédagogiques, de sensibilisation, communication, information via divers supports, participation à diverses manifestations...

1.3.3. ANIMATION « EROSION-RUISSELLEMENT » (0,5 ETP)

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de son équipe « érosion/ruissellement » assure des missions d'animation et d'assistance technique :

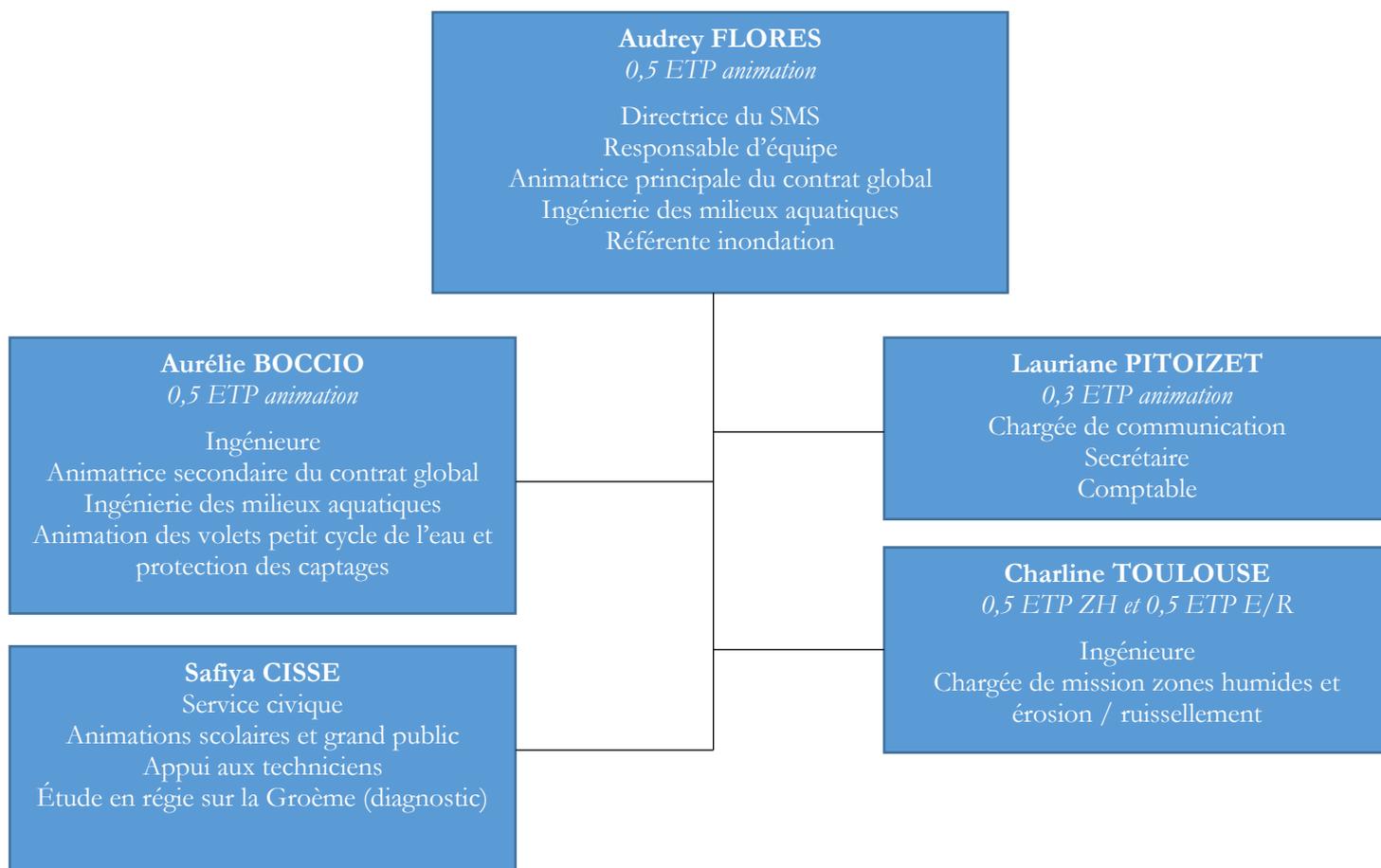
- Mise en œuvre des actions du contrat global Sequana par la mobilisation des acteurs locaux autour du volet D4 « érosion-ruissellement »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet D4,
- Faire émerger de nouveaux projets par la sensibilisation et la mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet D4,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet D4,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions du volet D4.

1.3.4. CELLULE ZONES HUMIDES (0,5 ETP)

Le Syndicat Mixte Sequana, par l'intermédiaire de la cellule « zones humides » (0,5 ETP), assure les missions d'animation et d'assistance technique :

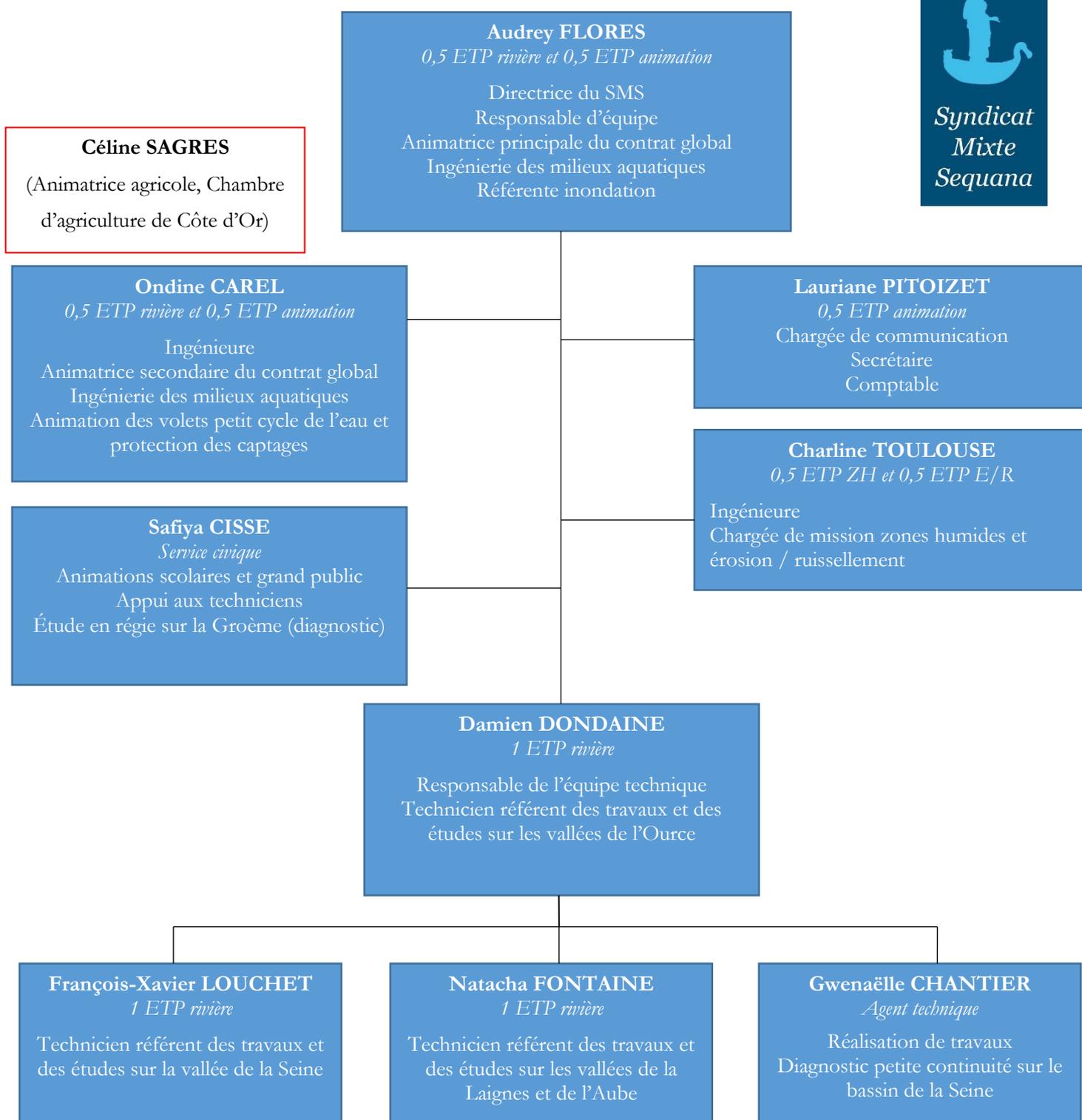
- Mise en œuvre des actions du contrat global Sequana par mobilisation des acteurs locaux autour des volets B3 : « Préservation des zones humides et milieux naturels remarquables »,
- Représentation de la structure et du contrat global auprès des diverses instances sur le volet B3,
- Faire émerger de nouveaux projets par sensibilisation et mobilisation des maîtres d'ouvrages,
- Mobiliser les maîtres d'ouvrages locaux autour du programme d'action du volet B3,
- Tenir un rôle de coordination, de gestion, de suivi, de communication, de valorisation des études et des actions réalisées sur le volet B3,
- Assurer la gestion administrative, financière et technique ainsi que la programmation directe ou déléguée des maîtres d'ouvrages des actions du volet B3.

Les missions d'animation en 2018 étaient assurées par :



L'animation liée à l'érosion ruissellement, zones humides et aux bassins d'alimentation de captages est renforcée par Céline SAGRES (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or).

1.3.4 ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE SEQUANA EN 2019



Ondine CAREL, qui remplace Aurélie BOCCIO, a pris ses fonctions le 2 janvier 2019 au sein de l'équipe du Syndicat Mixte Sequana.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 ET PREVISIONNEL 2019

2.1. CELLULE RIVIERE

2.1.1. AMELIORATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Évaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à un effacement d'ouvrage

Un protocole d'évaluation de l'évolution morphologique des cours d'eau suite à des travaux d'effacement a été mis en place en 2015 sur divers cours d'eau et type d'ouvrages.

Le protocole comprend un suivi des faciès d'écoulement, des sédiments ainsi que des zones de frayères potentielles pour la truite fario.

En 2018, 2 suivis à N+1 après effacement ont été réalisés sur les sites ayant bénéficié de travaux en 2016 et 2017 : le seuil de la Mairie à Châtillon-sur-Seine (travaux en 2016 et relevés repoussés en 2018 en raison des conditions hydrologiques de 2017) et l'ouvrage Massard à Belan-sur-Ource (travaux en 2017).



Quatre suivis à N+3 ont également été réalisés :

- Le moulin des Ecuyers à Châtillon-sur-Seine,
- L'ouvrage Floriet à Nod-sur-Seine,
- La scierie de Cosne à Quemigny-sur-Seine,
- Le moulin de Beaunotte.

Des plaquettes présentant les résultats simplifiés de ce suivi ont été éditées et distribuées en 2018.

En 2019, 5 sites feront l'objet de suivis par la cellule technique :

- Le seuil de la mairie à Châtillon-sur-Seine (N+3),
- Les 3 ouvrages de l'Ource à Prusly-sur-Ource (N+1),
- L'ouvrage Robinet à Buncey.

Ces suivis seront notamment assurés par un stagiaire.

Ouvrage Massard à Belan-sur-Ource (travaux 2018)

L'ouvrage Massard est situé sur l'Ource, cours d'eau classé en liste 2. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SMS dans un objectif d'effacement total de l'ouvrage. Le droit d'eau a été abrogé sur demande des propriétaires.

La phase étude du projet a été réalisée en interne en 2015 (hormis la réalisation des levés topographiques) : modélisation, conception et rédaction des dossiers administratifs.

L'instruction du dossier a été réalisée sur la totalité de l'année 2016 : enquête publique et avis du CODERST (décembre 2016) ce qui a permis la signature de l'arrêté préfectoral en janvier 2017.

Ces travaux, prévus initialement en 2016, ont dû être repoussés en raison de la durée de l'instruction réglementaire.

La première phase de travaux, réalisée en juillet 2017, a consisté à supprimer totalement l'obstacle, consolider le bajoyer en rive droite et recréer un seuil de décharge latéral 300 mètres en amont.

La seconde phase de travaux, réalisée en septembre-octobre 2018, a consisté à reprendre le merlon de curage en amont de l'ouvrage sur une longueur de 225 mètres afin de rendre les sédiments au cours d'eau. En parallèle, des banquettes en technique mixte ont été créées et des clôtures installées.





Un état des lieux morphologique (relevé des faciès d'écoulement et granulométrie) a été réalisé avant toute intervention (2016). En 2018 un suivi N+1 a été réalisé. Par la suite, un relevé N+3 sera réalisé suivant l'effacement.

Ouvrages de Prusly-sur-Ource



Les ouvrages Ancien Fourneau, Ancienne Scierie et Moulin Neuf appartiennent à la commune de Prusly-sur-Ource et sont situés sur l'Ource, cours d'eau classé en liste 2. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec le SMS dans un objectif d'effacement des ouvrages. Les droits d'eau ont fait l'objet d'une demande d'abrogation auprès des services de la DDT.

La phase travaux s'est déroulée en septembre 2018, les 3 ouvrages ont été effacés tout en conservant les bajoyers. Les mesures d'accompagnements prévues dans le projet ont également été réalisées :

- Création d'un abreuvoir,
- Mise en place de passerelle,
- Mise en place d'un dalot sous le chemin d'accès au moulin,
- Prolongement de la sortie de rejet de la station d'épuration.



Étude de l'ouvrage de Polisy

Le dossier loi sur l'eau a été déposé à la Police de l'Eau de l'Aube en septembre 2016 après avoir été soumis à validation des principaux partenaires. La consultation administrative coordonnée par la DDT de l'Aube a nécessité des amendements du dossier loi sur l'eau par le bureau d'études. Une réunion sur site avec l'ABF a permis de clarifier la demande notamment sur les enjeux architecturaux concernés par ce projet (douves, muret, platanes...).

L'étiage prononcé de 2017 a provoqué un changement d'opinion du propriétaire, sous influence de la commune, de riverains et d'autres usagers. Une évolution ne sera envisageable que suite à une nouvelle concertation et vulgarisation des enjeux, et conséquences de l'aménagement.

Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.

Aménagement de l'Étang du Roy à Voulaines-les-Templiers

Ce projet est porté par le propriétaire de l'ouvrage assisté du Syndicat Mixte Sequana.

Durant l'étude, plusieurs scénarios ont été soumis en COPIL. Le scénario du bras de contournement (réhabilitation de l'ancien cours de la Digeanne) est celui acté par le COPIL.

L'année 2018 a été consacrée à la définition du plan de financement du projet et la rédaction du dossier Loi sur l'Eau par le maître d'œuvre.

Les travaux auront lieu courant 2019.

Ouvrage du plan d'eau du village de Rochefort-sur-Brevon

L'étude a pris fin au printemps 2016 avec la définition d'un projet visant l'arasement du seuil à la cote de l'affleurement rocheux naturel ainsi que le remodelage du plan d'eau.

En 2017, un dossier Loi sur l'Eau a été rédigé par le SMS puis envoyé pour avis aux différents partenaires administratifs.

Les différentes demandes exprimées en retour (ABF notamment et service des Monuments Historiques) ont été examinées en 2018 conjointement avec le propriétaire.

Suite à ces échanges, un dossier de demande de travaux sur Monument Historique ainsi que de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau seront déposés début 2019 pour instruction.

Étude des ouvrages hydrauliques du SMS à Châtillon-sur-Seine

Le Syndicat Mixte Sequana est propriétaire de 4 ouvrages hydrauliques sur la Seine à Châtillon-sur-Seine. Une étude globale visant l'amélioration de la continuité écologique a été menée, le rendu définitif (APD) ayant eu lieu en début d'année 2018.

Les travaux proposés portent sur :

- ouvrage de la Perception : automatisation des vannes et création d'une rampe en enrochements,
- ouvrage SIRI : effacement de l'ouvrage,
- ouvrage Lemoine : effacement de l'ouvrage situé sur le bras de la Douix, comblement du bief du moulin,
- ouvrage d'Intermarché : effacement de l'ouvrage.

La tranche optionnelle de maîtrise d'œuvre relative aux travaux sur l'ouvrage de la Perception a été affermie début 2018. Suite à la consultation, l'entreprise BOUREAU SA a été retenue pour la réalisation des travaux, qui auront lieu en période d'étiage 2019.

Les travaux proposés sur les autres ouvrages feront l'objet d'une programmation ultérieure en accord avec les capacités d'investissement du SMS.

Étude des ouvrages de Chamesson et du ruisseau de Saint Anne

Trois ouvrages situés sur la Seine, sur la commune de Chamesson, ont été étudiés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Sequana (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés).

Cette étude comportait également un volet visant la restauration physique du ruisseau de Saint Anne situé à proximité des ouvrages amont.

Le rendu définitif de l'étude (phase AVP) a eu lieu début 2018.

Une concertation avec les propriétaires, la commune et les usagers n'a pas permis la poursuite du projet au stade réalisation (blocage dû à l'association Hydrauxois).

Étude de l'ouvrage hydraulique amont de Saint-Marc-sur-Seine

L'ouvrage situé sur la Seine en amont de la commune de Saint-Marc-sur-Seine a bénéficié d'une étude sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte Sequana (convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du propriétaire privé).

Un COPIL de présentation des études préliminaires et de faisabilité s'est tenu courant du 1^{er} trimestre 2017. Le propriétaire a informé le SMS fin 2017 de son souhait de production d'hydroélectricité et de création d'une passe à poissons. Ce cas de figure n'ayant pas été pris en compte dans l'étude porté par le SMS, il a été mis un terme aux réflexions collectives, en accord avec le propriétaire et l'AESN.

Étude de l'ouvrage hydraulique amont de Mussy-sur-Seine

L'ouvrage situé sur la Seine en amont de la commune de Mussy-sur-Seine a fait l'objet d'une étude sous maîtrise d'ouvrage de la commune, propriétaire du site.

Le rendu de fin de tranche ferme (AVP) a eu lieu en juin 2017.

Une candidature à l'appel à projet AESN/ Région Grand Est a été déposée en septembre 2017 avec succès.

Le SDDEA, qui serait maître d'ouvrage des éventuels travaux, poursuivra la réflexion sur ce dossier.

Etude de l'ouvrage hydraulique du château des Riceys Bas

L'ouvrage situé sur la Laigne en amont du château des Riceys Bas a fait l'objet d'une étude sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés. Cette étude comporte un volet de recherches historiques sur le fonctionnement et l'usage des voies d'eau traversant le parc du château.

Le rendu de fin de tranche ferme (AVP) a eu lieu en juin 2017.

Une candidature à l'appel à projet AESN / Région Grand Est a été déposée en septembre 2017 avec succès.

Le SMS, assistant technique du SDDEA, a rédigé une convention de travaux entre le SDDEA et les propriétaires en vue d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le dossier réglementaire a été déposé en août 2018, et a fait l'objet d'une note complémentaire en novembre 2018.

L'instruction du dossier suit son cours, et les travaux sont prévus en 2019, sous maîtrise d'ouvrage du SDDEA.

Des modifications ont été effectuées sur le vannage du moulin par le propriétaire : création d'échancrure amovible et modification du système pour lever les vannes en cas d'urgence.

Etude de l'ouvrage « Parisot » de Recey-sur-Ource

Le lac Parisot, situé sur l'Ource, est constitué d'un seuil faisant retenue directe sur la rivière afin de créer un étang appelé lac Parisot. L'ensemble est la propriété de la commune de Recey-sur-Ource et fait partie des ouvrages classés en liste 2.

En 2017, le SMS a effectué 2 présentations au conseil municipal qui ont permis d'engager la municipalité dans la réalisation d'une étude visant le rétablissement de la continuité écologique et la préfiguration d'un Espace Naturel Sensible dédié aux zones humides de la vallée de l'Ource en amont du Lac Parisot.

Le SMS a rédigé un cahier des charges en 2018 et celui-ci a été présenté en mars 2018 au comité de pilotage. Différentes modifications ont été appliquées au CCTP.

Cette action sera poursuivie en 2019 avec notamment une rencontre avec le Conseil Départemental pour la préfiguration d'un Espace Naturel Sensible dédié aux zones humides de la vallée de l'Ource.

Étang de Bragelogne-Beauvoir

L'étang de Bragelogne-Beauvoir est constitué par un seuil faisant retenue directe sur la Sarce afin de créer un étang de loisir. L'ensemble est la propriété de la commune de Bragelogne-Beauvoir et fait partie des ouvrages classés en liste 2. Cet ouvrage présente un envasement important ainsi que de nombreux signes de dysfonctionnement (désoxygénation, mortalité piscicole estivale...).

Suite à plusieurs rencontres avec la commune entre 2016 et 2018, une stratégie d'intervention a pu être définie :

- Vidange de l'étang et sa mise en assec prolongé : opération effectuée le 22 novembre 2018. Environ 1,5 tonne de poissons a pu être récupérée et relâchée en eau libre.

- Pour la suite, une étude visant le rétablissement de la continuité écologique par mise en dérivation de l'étang doit être envisagée (maîtrise d'ouvrage commune/SDDEA).



Ouvrages de Vanvey

Le complexe hydraulique de Vanvey se situe sur l'Ource et appartient à un propriétaire privé.

La problématique de respect du débit réservé et de la continuité écologique est forte sur ce site.

Le propriétaire, assisté du SMS, a procédé en 2018 au remplacement des vannes à crémaillères en mauvais état par des vannes autogérées.

Une réflexion est également en cours, portée par le SMS sur demande du propriétaire, afin de définir les possibilités d'intervention.

2.1.2. PROTECTION ET RESTAURATION DE COURS D'EAU

Création de banquettes végétalisées à Maisey-le-Duc

Des banquettes végétalisées ont été installées sur l'Ource sur la commune de Maisey-le-Duc.

Les objectifs des travaux étaient multiples :

- recréer un lit d'étiage, mais aussi diversifier les écoulements en basses et moyennes eaux au sein d'une section actuellement surdimensionnée ;
- favoriser l'auto-curage des matériaux fins situés au fond du lit par resserrement du lit mineur ;
- améliorer l'oxygénation des eaux.



Avant travaux



Après travaux

La conception et la rédaction du dossier ainsi que le suivi de travaux ont été réalisés par l'équipe du SMS. Ces opérations se sont déroulées en septembre 2018.

Restauration du ruisseau de Channes

Le projet de restauration du ruisseau de Channes a été présenté conjointement au projet de restauration de la zone humide. Un diagnostic avait été réalisé dans le cadre des Zones d'Action Groupées, suivi d'un chiffrage. L'animation foncière du projet de restauration du ruisseau devait commencer en 2019. Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.

Reméandrage de la Petite Laigne

L'animation foncière a été effectuée en 2018, les riverains favorables au projet souhaiteraient maintenant une ébauche de projet (modélisation, plans...) pour avoir une meilleure vision et rendre le projet concret.

Le reméandrage de la Petite Laigne va être intégré au plan de gestion/action du futur contrat Sequana.

Diversification des habitats de la Seine à Sainte-Colombe-sur-Seine

La Seine a bénéficié de travaux de diversification du lit mineur par pose d'épis et blocs abris sur un linéaire cumulé de 230 m. Les objectifs de l'opération étaient de diversifier les habitats, augmenter la vitesse d'écoulement en étiage et l'oxygénation ainsi que décolmater le substrat de fond.

Ces travaux ont été réalisés en août 2018.



Diversification des habitats de la Seine à Etrochey

La Seine a bénéficié de travaux de diversification du lit mineur par pose d'épis et blocs abris sur un linéaire cumulé de 400 m. Les objectifs de l'opération étaient de diversifier les habitats, augmenter la vitesse d'écoulement en étiage et l'oxygénation ainsi que décolmater le substrat de fond. Ces travaux ont été réalisés en août 2018.



Création de clôtures, plantations et abreuvoirs

Plusieurs projets ont été réalisés en 2018, représentant 1415 mètres de clôtures installés, 121 aulnes et érables plantés, 3 abreuvoirs et 3 passages à gué créés.

Communes concernées : Villers-Patras, Etrochey, Thoires, Brion-sur-Ource et Belan-sur-Ource.



En 2019, plusieurs projets de clôtures sont prévus : Grancey-sur-Ource, Riel-les-Eaux.

Création d'un lit mineur dans le ruisseau de Bonnevaux à Bligny-le-Sec

La commune de Bligny-le-Sec a fait appel au SMS pour réaménager le ruisseau de Bonnevaux.

Une surlageur du ruisseau était observée lors de sa traversée dans la commune, soit environ 515 mètres. La végétation arbustive s'y était développée fortement en amont du village. Un abreuvoir pour le bétail était mal proportionné, ce qui augmentait les problèmes hydrauliques.

Pour la suite, plusieurs propositions ont été proposées :

- L'équipe technique du SMS a créé manuellement en étiage le lit mineur afin de dessiner une zone d'écoulement préférentiel. Les profondeurs ont été définies sur le terrain pour une largeur moyenne de 50 cm.

Un projet plus complet pourrait également être mené comprenant :

- La création de banquettes végétalisées, dans la section de la commune, permettant de définir un lit d'étiage et de réactiver un auto-curage du ruisseau.
- La création d'un abreuvoir dans un pré en amont du village.



Travaux de protection et restauration de cours d'eau réalisés en régie

- **Génie végétal :**

- Création de peignes à Riel-les-Eaux qui sont des ouvrages vivants constitués de branches et ramilles enchevêtrées en mélange avec des matériaux gravo-terreux. Ils permettent de filtrer les éléments transportés par l'eau en période de crue et favoriser le dépôt en son sein ;



- Réalisation de tressage à Cunfin qui est une protection de pied de berge réalisée avec des branches de saules vivantes, entrelacées autour de pieux battus mécaniquement. Cette protection est capable de résister à des sollicitations relativement importantes dès sa mise en place ;
- Pose de géotextile à Eguilly-sous-Bois dans le but de protéger les berges.

- **Clôtures** : réalisation de clôtures par les techniciens rivières et l'agent technique à Thoire et Belan-sur-Ource.

- **Plantations** : des plantations ont été réalisées dans le but de préserver les berges des cours d'eau à différents endroits : Vaugimois et Belan-sur-Ource.

Diversification du lit mineur de la Seine et de l'Ource (travaux 2019)

Trois projets de création d'épis pour diversification des habitats seront réalisés en été 2019 sur les communes de Brion-sur-Ource, Charrey-sur-Seine et Villotte-sur-Ource.

Protections de berges et plantations (travaux 2019)

Deux projets de travaux seront concrétisés en 2019 sur les communes de Brion-sur-Ource (risberme simple) et Châtillon-sur-Seine (risberme mixte).

Recharge sédimentaire (travaux 2019)

Deux projets de recharge granulométrique sont prévus en 2019 sur les communes de Charrey-sur-Seine, Villotte-sur-Ource.

2.1.3. ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Entretien des berges du SMS

Dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien de la végétation du SMS, l'entretien des berges des vallées de Seine et affluents a commencé en octobre 2015.

En 2018, les techniciens et l'entreprise BOUREAU ont traité les tranches 2017 et 2018 prévues au plan de gestion.

Communes concernées :

- Vallée de la Seine : Châtillon-sur-Seine, Sainte-Colombe-sur-Seine et Etrochey,
- Vallée de l'Ource : Belan-sur-Ource et Riel-les-eaux.

En fin d'année, une nouvelle consultation a permis de désigner l'entreprise EURL CHENOT comme nouveau prestataire des travaux d'entretien de végétation rivulaire.



En 2019 les travaux concernent les communes aval du SMS ainsi que les communes situées en Haute-Marne.

Des travaux de bûcheronnage et de désembâclement ont été réalisés par les techniciens de rivière et l'agent technique sur diverses communes (Thoire, Nod-sur-Seine, Aisey-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine, Vix, Leuglay, Brion-sur-Ource, Maisey-le-Duc, Bligny-le-sec, Belan-sur-Ource, Essoyes, Saint-Marc-Sur-Seine, Sainte-Colombe-sur-Seine, Vanvey, Crépan, Riel-les-Eaux, Bar-sur-Seine, Buxeuil, Polisy...).

Plusieurs chantiers ont été réalisés en collaboration avec des écoles (entretien de ripisylve, aménagement de ruisseaux, bouturages et protections de berges en génie végétal).



Appuis et conseils aux riverains et élus locaux

De nombreuses informations ont été données aux riverains concernant la réglementation liée aux milieux aquatiques. Des conseils ont été apportés pour la gestion des boisements rivulaires (Bourguignons, Montigny-sur-Aube, Veuxhautes-sur-Aube, Avirey-Lingey, Griselles, Nicey, Channay, Poinçon-les-Larrey, Laignes...)



2.1.4. RECONNAISSANCE SUIVIS ET FORMATION



En 2018, la cellule rivière a participé à des pêches électriques en collaboration avec la Fédération de Pêche de Côte d'Or et l'AFB (Belan-sur-Ource, Prusly-sur-Ource, Nod-sur-Seine...).

Différents suivis ont été effectués :

- Un diagnostic de la Sarce contenant un plan d'actions a été réalisé et finalisé en 2018,
- Un diagnostic du ruisseau de Saint Firmin (10) contenant un plan d'actions a été réalisé et finalisé en 2018,
- Un diagnostic du bassin versant de l'Aube (Aube, Aubette, Coupe-Charme et petits affluents) en Côte d'Or contenant un plan d'actions a été réalisé et finalisé en 2018,
- Un diagnostic de la Laigne et de la Petite Laigne a été initié en 2018 et sera finalisé en 2019 avec un plan d'actions opérationnel à intégrer dans le nouveau contrat Eau et Climat,
- Un diagnostic du Ru de Noé a été réalisé en 2018 avec la proposition d'un plan d'actions aux différents partenaires (communes, AF, CIVC, Fédération de pêche, DDT...),
- Un diagnostic de la Groème a été effectué en 2018. La proposition d'actions de gestion sera réalisée en 2019 et sera à intégrer dans le nouveau contrat Eau et Climat,

- Un diagnostic petite continuité de la Seine et de ses affluents est en cours de rédaction. L'agent technique a procédé à des campagnes de terrain afin de relever toutes les buses présentes sur ce tronçon.



En 2019, différents diagnostics sont prévus :

- Diagnostic complet et plan d'actions de la Petite Laignes à finaliser (végétation, morphologie, obstacles → continuité et petite continuité)
- Diagnostic complet et plan d'actions du bassin versant de l'Aube en Côte d'Or à finaliser (Aube, Aubette, Coupe Charme...) + (végétation, morphologie, obstacles → continuité et petite continuité)
- Diagnostic complet et plan d'actions de la Laignes (végétation, morphologie, obstacles → continuité et petite continuité)
- Diagnostic complet et plan d'actions de la Digeanne (végétation, morphologie, obstacles → continuité et petite continuité).

2.1.5 AUTRES ACTIONS PREVUES EN 2019

- Programmation des actions du futur contrat : finalisation des fiches actions et animation foncière sur les actions sélectionnées.
- Rédaction et proposition du futur plan de gestion 2020 -2024.

2.2. CELLULE ANIMATION

Les missions de l'équipe d'animation se développent essentiellement suivant 3 axes :

- **L'animation et la coordination générale du contrat global** : il s'agit d'un travail de liaison des divers membres du comité de rivière, d'organisation des réunions de travail ou annuelles, de présentation des travaux effectués et de gestion globale des divers travaux menés (programmation interannuelle, tableaux d'avancement...)

- **L'assistance technique aux structures intercommunales** : il s'agit d'un travail de sensibilisation et d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage de manière à faire émerger les projets qui sont inscrits aux contrats de rivière. S'en

suit la rédaction des cahiers des charges des études complémentaires, la définition en interne de certains projets, le suivi administratif et financier ainsi que le suivi du déroulement des études et des travaux.

- Le développement du programme de communication auprès des acteurs locaux (élus, usagers, public adulte...) : il s'agit de la réalisation de documents de communication (plaquettes, films, site internet), de l'organisation de journées d'échanges techniques, de réunions publiques...

2.2.1. ANIMATION GLOBALE DU CONTRAT GLOBAL SEQUANA (0,5 ETP)

L'année 2018 a été consacrée à la restitution du bilan intermédiaire du contrat Sequana avec l'organisation d'un comité de pilotage du contrat sous la co-Présidence de M. NAUDINOT et M. PETIT DE BANTEL (le 15 mai 2018) et la mise à jour du tableau de suivi des actions.

L'animation a également largement porté sur la préparation de la labellisation du SMS au titre d'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) dont la candidature avait été déposée en 2017.

Dans le cadre du projet Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC) l'animation a porté principalement sur la recherche de partenaires techniques et financiers.

L'année 2019 sera consacrée principalement à :

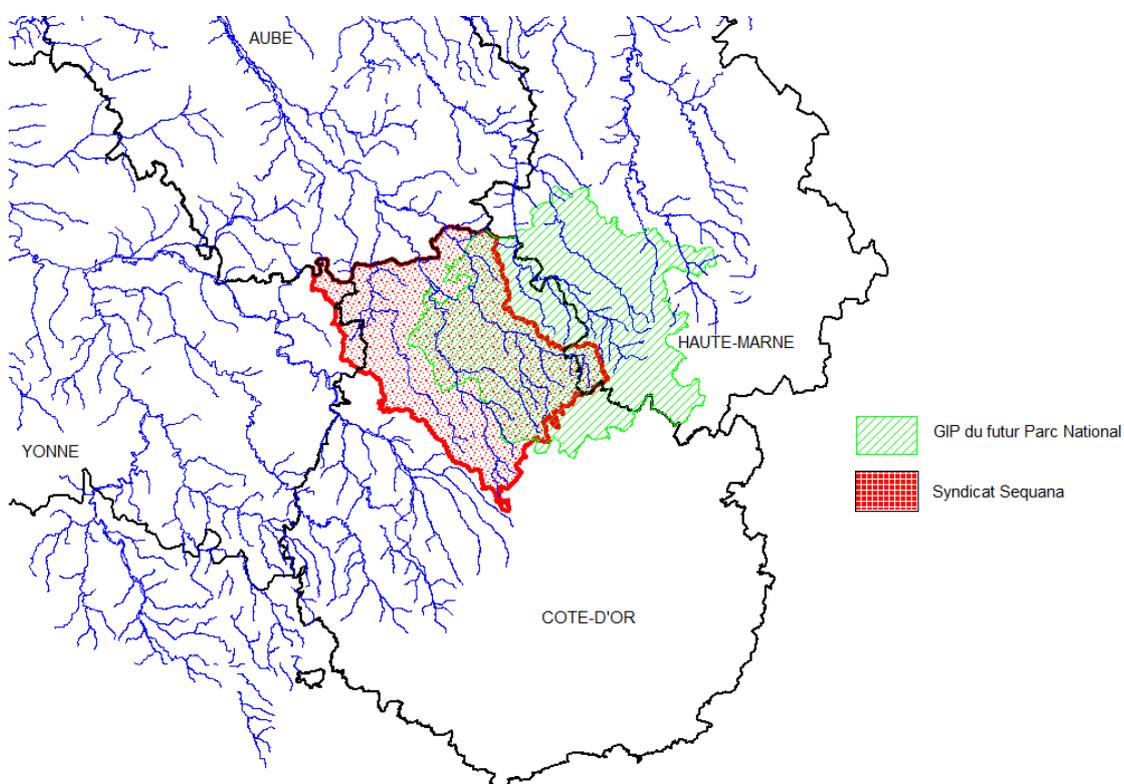
- L'élaboration et la rédaction du bilan en interne du Contrat Global Sequana 2014-2018 ;
- La valorisation médiatique des actions menées en 2014-2018 ;
- L'élaboration et la rédaction du contrat Eau et Climat : organisation et animation de commissions thématiques.

Projet EADC

Le GIP du futur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne et le Syndicat Mixte Sequana ont exprimé une volonté commune de participer à la résilience du territoire de la Seine amont et son adaptation au changement climatique par l'adaptation des pratiques culturelles.

La prévention des inondations et des étiages sévères, la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité par l'adaptation des pratiques culturelles et la structuration de filières agricoles à forte valeur ajoutée locale sont les principaux objectifs visés par ce projet.

En associant les acteurs concernés par l'ensemble de ces problématiques, le projet vise à structurer dans le temps, une gouvernance qui garantira la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes.



Localisation des acteurs dans le bassin versant de la Seine amont

Ce projet s'inscrit dans le **Contrat de Transition Ecologique (CTE)** de la Haute Côte d'Or, via l'axe « L'agriculture pour développer et valoriser des nouvelles pratiques et activités plus respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire ».

L'objectif global du projet est de participer à la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique. Cet objectif est décliné au travers de 4 axes stratégiques permettant l'identification de secteurs prioritaires d'intervention :

Axe 1 : Participer à la prévention des inondations par le ralentissement dynamique des crues

Les **zones d'expansion des crues (ZEC)** sont des espaces indispensables à la prévention des inondations des territoires situés en aval. Ces espaces participent au stockage de volumes d'eau conséquents et à leur restitution différée et lente à l'hydrosystème.

Les champs d'expansion de crue du territoire concerné présentent un fonctionnement correct, pouvant cependant être optimisé par la remise en herbe de parcelles stratégiques, à proximité des cours d'eau.

L'aménagement des **zones sensibles au ruissellement et à l'érosion** par des techniques **d'hydraulique douce** (implantation de haies, remise en herbe de parcelles prioritaires, agroforesterie...) **et de couverture hivernale des sols** des parcelles situées sur les coteaux est également essentiel à l'augmentation des durées de transfert des eaux à l'hydrosystème.

Ces aménagements permettent également d'améliorer la rétention d'eau dans le sol et sa restitution en période d'étiage.

Axe 2 : Préserver les ressources en eau

La qualité des eaux des captages d'alimentation en eau potable est dépendante des pratiques agricoles menées sur les périmètres des bassins d'alimentation.

L'implantation dans les rotations de légumineuses à faible niveau d'intrants (sainfoin et luzerne), la remise en herbe de parcelles stratégiques, sont à privilégier. Les pratiques culturales sont à approfondir pour optimiser les productions.

Axe 3 : Préserver la biodiversité

Les pratiques agricoles proposées et ciblées doivent également être sources de biodiversité des milieux (zones humides, prairies, bocages...) et des espèces associées.

Axe 4 : Structurer des filières

La structuration et la consolidation de filières sur le territoire est un axe primordial à l'atteinte de l'objectif général : contribution à l'installation d'exploitants et à la préservation des espaces agricoles, adéquation de l'offre avec la demande, adaptation des outils de production et de distribution...

Cet axe de travail comporte également un volet « recherche et développement », essentiel à l'innovation et au suivi de performance des actions menées.

Deux outils sont pré-identifiés pour la mise en œuvre du projet :

Outil 1 : Rémunérer les pratiques agricoles respectueuses

Le ciblage de zones prioritaires et la rémunération de pratiques respectueuses constituent l'outil primordial du déploiement des axes 1 à 3.

Cet outil permet la préservation directe des zones d'actions prioritaire (10 000 ha au total), soit 5 % de la superficie du SMS.

Exemples de pratiques respectueuses :

- Implantation de légumineuses dans les rotations,
- Remise en herbe,
- Diminution des intrants,
- Implantation d'infrastructures agricoles (haies, clôtures...),
- Agroforesterie,
- Agriculture de conservation,
- Agriculture biologique...

Outil 2 : Le développement d'une filière rémunératrice et respectueuse des enjeux eau

Le développement d'une filière permettant la rémunération de l'incitation à l'adaptation des pratiques (viande et/ou lait) constitue le deuxième outil de ce projet.

L'outil 2, par la mise en œuvre d'un cahier des charges des producteurs adapté aux enjeux eau, induira la **promotion de pratiques respectueuses sur un territoire plus large** que les zones prioritaires.

La durabilité de ce modèle technico économique repose sur une mobilisation de tous les acteurs impliqués à la fois dans la gestion de la ressource en eau et des milieux naturels, l'agriculture, l'aménagement du territoire et le développement économique.

Un travail est à mener sur la structure à mettre en place pour conduire la stratégie territoriale. A ce stade et parmi les possibilités (régie...), le statut de Société Coopérative d'Intérêt Commun (SCIC) semble constituer un modèle permettant à la fois une alliance des intérêts collectifs et privés et le développement de l'ensemble des outils et des axes présentés.

La structure serait à la fois responsable de la rémunération des bonnes pratiques et de la centralisation de la filière identifiée (achat/ transformation/ distribution).

L'objectif étant que le produit financier issu de la vente des produits rémunère à terme les bonnes pratiques (l'outil 2 finance l'outil 1).

La première étape primordiale de mise en œuvre consiste à réaliser une étude de stratégie territoriale, portée par le Syndicat Mixte Sequana en collaboration avec un panel de partenaires techniques et financiers (futur Parc National, EPTB Seine Grands Lacs, AESN, Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, CC du Châtillonnais...).

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine Troyenne et Supérieure

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil contractuel entre des collectivités territoriales volontaires et les services de l'État permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'actions élaboré à une échelle pertinente du bassin versant et mobilisant des fonds publics de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région Grand Est, de l'Europe et du Conseil Départemental de l'Aube.

Troyes Champagne Métropole a sollicité l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs le 9 juillet 2013 afin de porter un PAPI d'études dit « d'Intention ». Le territoire du Syndicat Mixte Sequana se situe sur l'amont du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs, qui s'étend sur 18 départements et 8 territoires à risque important d'inondation (TRI).

Le périmètre de ce PAPI d'intention s'étendait sur 281 km², regroupant 28 communes exposées du département de l'Aube.

La Commission Mixte Inondation (CMI) du 9 avril 2015 a émis un avis favorable à la labellisation du PAPI de la Seine troyenne et a préconisé que le périmètre d'investigation de l'étude globale soit élargi aux communes riveraines des affluents de la Seine et à l'amont du périmètre. Ceci, dans un souci de gestion globale et dynamique des événements de crue et de solidarité amont-aval.

Le périmètre du SMS est intégré dans le périmètre étendu du PAPI de la Seine Troyenne. Ainsi, depuis 2015, le SMS a participé activement à l'élaboration du PAPI Seine Troyenne et Supérieure et est fléché comme un porteur de projet potentiel dans le programme d'actions (2019-2025).

Le programme d'actions se décline selon 7 axes d'intervention, qui abordent de manière globale et transversale la gestion des inondations, à savoir :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations,
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise,
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire,
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Axe 6 : Ralentissement dynamique des écoulements,
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (lacs réservoirs).

Les fiches actions proposées en maîtrise d'ouvrage du SMS sont :

- *Fiche action n°1.3* : modélisation hydraulique de l'Ource, de la Seine et de la Laigne ;
- *Fiche action n° 1.9.3* : sensibilisation à la culture du fleuve et du risque inondation ;
- *Fiche action n° 6.1.2* : démarche pilote du projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » ;
- *Fiche action n° 6.5.4* : travaux d'amélioration des conditions d'écoulement au droit des ouvrages hydrauliques (merlons de curage et digues).

Par ailleurs, dans un cadre contractuel, l'EPTB Seine Grands Lacs dispose de la faculté d'assister, à leur demande, les acteurs situés dans son périmètre d'intervention qui agissent dans le domaine du grand cycle de l'eau. Cette assistance, sur le périmètre du Syndicat Sequana, portera sur :

- La mise en œuvre de stratégies locales de gestion du risque inondation,
- La recherche et le montage de plans de financement,
- L'appui à la mise en œuvre du « décret digues » du 25 mai 2015.

Lors du comité syndical du 30 novembre 2018, la signature d'une convention entre l'EPTB et le SMS a été acceptée afin de formaliser, pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2019, la coopération entre ces 2 structures.

Répartition du temps de travail

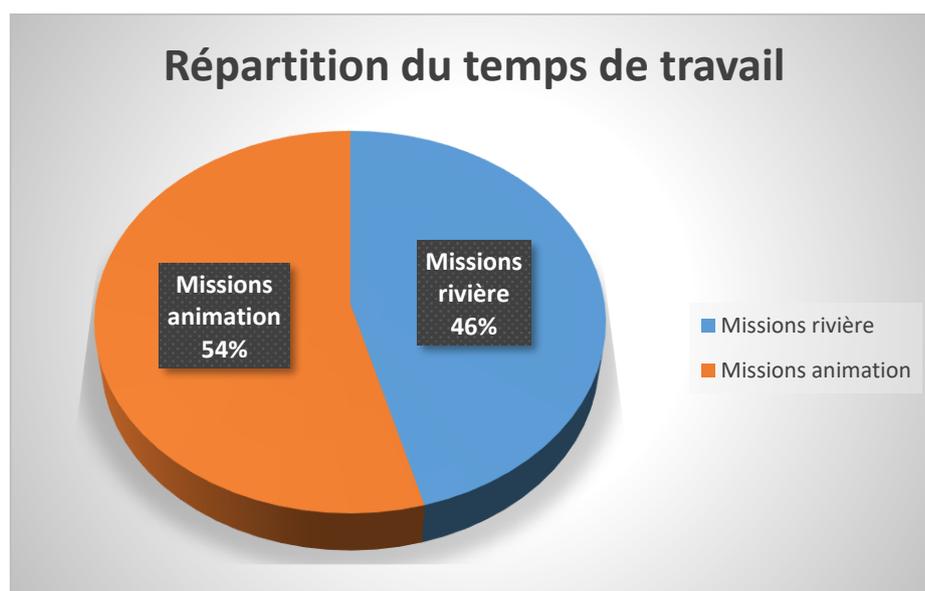
Temps passé par type de missions :



Type de mission	Animation Générale
Missions d'animation/communication	23 %
Démarchage (MOA, financeurs)	2 %
Préparation, organisation & animation de réunions	3 %
Supports de communication	1 %
Echanges Extérieurs	5 %
Réunions d'équipe	12 %
Missions techniques	36 %
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	4 %
Recherche/documentation pour projets	7 %
Réunions techniques de projet	2 %
Elaboration et rédaction projets	23 %
Missions administratives	42 %
Formation	3 %
Gestion administrative courante	7 %
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	26 %
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	6 %
Total	100 %

Ce poste est complété par 0,5 ETP consacré à l'ingénierie rivière (chargée de mission).

La répartition du temps de travail passé sur chaque thématique pour l'année 2018 est découpée comme suit :



2.2.2. COMMUNICATION (0,3 ETP)

- **Sur le devant de la Seine** : il s'agit d'un bulletin d'information bisannuel relatant les faits marquants et l'avancement du Contrat Global. Il a été édité 2 fois en 2018.
- **Le Petit Sequana** : Il s'agit d'un document d'information, édité pour la première fois en fin d'année 2014. Au format flyer (A5), il recense l'ensemble des actions de terrain réalisées au fil de l'eau. Il a été édité 3 fois en 2018.
- **Un concours de photographies** a été organisé en 2018. Un rendu sous forme de calendriers et affiches sera diffusé en 2019.
- **Interventions extérieures** : L'équipe du SMS a été renforcée par un volontaire en service civique chargé de réaliser des animations de sensibilisation aux milieux aquatiques (appui de l'agent technique pour la réalisation de ces animations). En 2018, les volontaires ont réalisé 30 interventions scolaires et 7 interventions grands publics.

Divers stands ont également été présentés lors de manifestations : Fête de l'Automne, Récid'eau, Rendez-Vous Jardin, Fête de la Graine, Fête du Lac de Marcenay...

Diverses journées pour sensibiliser les plus jeunes à l'environnement ont également été organisées : journée de ramassage des déchets dans la Seine avec les élèves du collège Saint Bernard...



Projets 2019

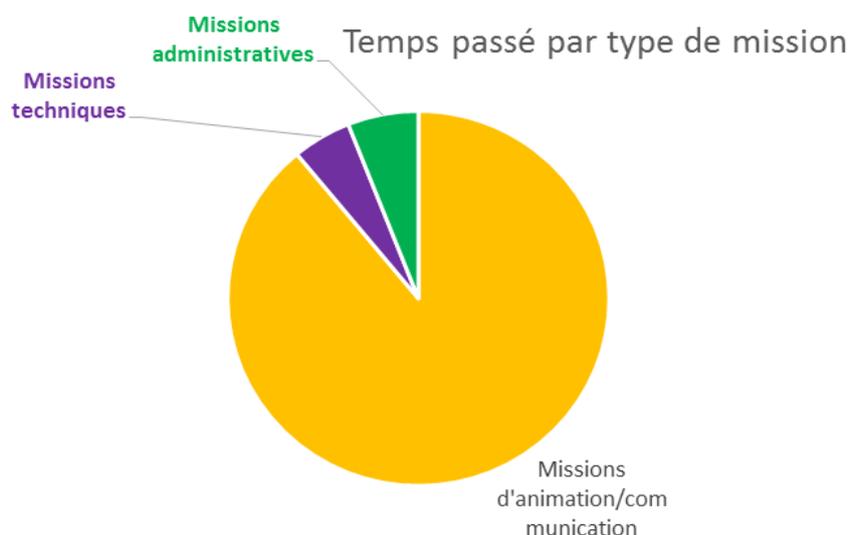
Plusieurs animations sont déjà prévues pour l'année 2019 et parmi elles, 3 seront co-organisées avec l'Office de Tourisme du Châtillonnais. De plus, le Syndicat Mixte Sequana participera en mai 2019 à la première édition du Récid'eau de l'Armançon (organisé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon).

En 2019, un programme de communication sera mis en place :

- Rédaction de plaquettes biannuelles (« Sur le devant de la Seine ») relatant les faits marquants, le bilan du contrat. Elles seront distribuées à l'ensemble des élus, partenaires techniques et financiers du programme ;
- Rédaction d'un document au format flyer (« le Petit Sequana ») publié tous les 2 mois ;
- Rédaction d'affiches et de calendriers avec les photos gagnantes du concours photo ;
- Organisation d'un concours photo 2019 ;
- Organisation d'une formation des élus ;

- Mise en place d'un plan de communication de grande ampleur : rédaction d'un article minimum par mois dans un journal local du territoire et mise en avant d'acteurs présentant quelques réalisations phares ;
- Préparation de la médiatisation de la signature du futur Contrat Eau et Climat.

Répartition du temps de travail



Type de mission	Communication
Missions d'animation/communication	89 %
Démarchage (MOA, financeurs)	15 %
Préparation, organisation & animation de réunions	6 %
Supports de communication	61 %
Échanges Extérieurs	6 %
Réunions d'équipe	1 %
Missions techniques	5 %
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	2 %
Recherche/documentation pour projets	3 %
Réunions techniques de projet	0 %
Élaboration et rédaction projets	0 %
Missions administratives	6 %
Formation	2 %
Gestion administrative courante	4 %
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	0 %
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	0 %
Total	100 %

2.2.3. ANIMATION EROSION/RUISSELLEMENT ET ZONES HUMIDES

Ce poste d'animation se répartit en :

- 0,5 ETP consacré à la thématique « zones humides » (ZH),
- 0,5 ETP consacré à la thématique « ruissellement - érosion » (ER).

Les missions d'animation « zones humides »

Les actions du contrat Sequana associées au poste d'animation « zones humides » concernent principalement les volets :

- A2 « Interventions pédagogiques/ sensibilisation »,
- A52 « Enjeux Biodiversité »,
- B3 « Zones Humides »,
- D3 « Zones d'expansion de crue » (MAEC).

Mise en œuvre des PAEC « Milieux humides du territoire Sequana – Vallée de la Seine Aval » et PAEC « Milieux humides du territoire Sequana – Vallée de la Laigne et de la Petite Laigne » (actions B3-01/02/03 et D3-02/04) :

- Finalisation de la rédaction des 2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ;
- Coordination des partenaires (techniques, financiers, relais locaux, élus...) ;
- Promotion du projet auprès des agriculteurs et de leurs différents interlocuteurs, dont organisation de 2 réunions locales d'information des agriculteurs concernés (invités par courrier) : une à Savoisy et une à la Chambre d'Agriculture. Ces réunions, qui se sont tenues le 8 février 2018 à 10h et à 14h, ont réuni une vingtaine d'agriculteurs (et d'autres se sont manifestés par la suite). C'est donc presque la moitié des 56 agriculteurs identifiés sur les territoires Seine Aval, Laigne et Petite Laigne qui a été sensibilisée à la problématique des milieux humides ;
- Participation aux rendez-vous individuels réalisés par le CENB pour le PAEC de la Laigne et Petite Laigne (semaine du 19 et 23 février 2018) ;
- Aide au CENB pour la campagne de terrain : vérification du caractère humide des parcelles (13-14-26 mars 2018) ;
- Rédaction des notices de mesures et des notices de territoire ;
- Participation à la CRAEC (27 mars 2018) ;
- Organisation de journées de permanence : 2 journées de permanence organisées au Syndicat Mixte Sequana pour la signature des pré-engagements (12 et 13 avril 2018)



Carottage à 70 cm de profondeur sur prairie humide sur PAEC SNAV. Horizon réductique à partir de 50 cm

puis 2 journées de permanence organisées par la Chambre d'Agriculture via Céline SAGRES pour aider les agriculteurs à déclarer leurs engagements en MAEC dans leur PAC (2 et 3 mai 2018) ;

- Actualisation des PAEC.

Bilan PAEC Ource + Seine Amont (D3-01/03) :

- Suivi des contractualisations et du budget :
 - PAEC Seine Aval : 3 pré-engagements ont été déposés et 3 agriculteurs se sont finalement engagés sur 75,4 ha, ne dépassant pas les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation (90 ha). 48 ha ont bénéficié d'un plan de gestion complet, 24 ha de prairies ont été préservés de fertilisation et 3,4 ha ont été remis en herbe.
 - PAEC Laigne et Petite Laigne : 7 pré-engagements ont été déposés, ce qui représente 67 ha, dépassant ainsi les objectifs fixés pour cette campagne de contractualisation (60 ha). 49 ha ont été remis en herbe et 17,6 ha de prairies ont bénéficié d'un retard de fauche et d'une absence de fertilisations.
- Suite à la CRAEC du 3 décembre 2018, les critères de priorisation sur ces 2 territoires n'ont plus besoin d'être appliqués, les 2 projets ont été acceptés.
- Création de modèles de cahiers d'enregistrement des interventions à destination des agriculteurs (version papier + version informatique automatisée pour les aider dans leur calcul des UGB), envoi par courrier aux agriculteurs ayant contractualisé à des MAEC.
- Organisation d'une réunion bilan avec les partenaires le 25 mai 2018. Un point a été fait sur les contractualisations 2018, sur le suivi des autres PAEC, sur la stratégie à mettre en place pour évaluer ceux-ci et sur la formation VIVEA.

Formation VIVEA (A23-01) 6 septembre 2018 :

- Réunion du 25 mai 2018 avec les partenaires : travail sur le programme détaillé de la formation,
- Recherche d'intervenants,
- Montage formation avec Céline SAGRES de la CA21, avec au programme :
 - Matinée en salle : partie 1 : définition sur ce qu'est un milieu humide, aspects réglementaires et rappel sur les MAEC (Charline TOULOUSE SMS) ; partie 2 : explication des services rendus par ces ZH, faire lister aux participants les avantages et inconvénients de ces milieux et illustrer cela par les solutions, temps d'échanges (Céline SAGRES CA21) ; partie 3 : présentation d'une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture de Bretagne « zones humides : rôle et place dans la gestion agricole » et point spécifique sur la

ZONES HUMIDES : UN PLUS POUR MON EXPLOITATION ?
Des milieux dynamiques, aux richesses multiples

Objectif général
Identifier les atouts que peuvent avoir les zones humides sur son exploitation.

Contenu
- Qu'est-ce qu'une zone humide ?
- Intérêts d'une zone humide pour son exploitation
- Valoriser les avantages et gérer les inconvénients des zones humides
- Valeur des forêts des zones humides (en fauche et en pâture)
- Ces pratiques sur le terrain

Public cible
Agriculteurs ayant été sollicités par la mise en place des PAEC (Projets Agro-environnementaux et Climatiques) sur le territoire du syndicat mixte Sequans sur le département de la Côte d'Or.

Pré-requis
Aucun.

Méthodes pédagogiques
Présentation d'études - Fiches mémos pour la réglementation - Échanges et débats - Visite sur le terrain.

Tarif
Aucun droit VIVEA : 0 €*

Autre public : 30 € / heure de formation**
*voir dernier appel à cotisations NSA / Attestation de démarche installation
**Consultez votre fonds d'assurance formation

Date	Heure de début	Heure de fin	Lieu - Salle
06/09/2018	09:30	12:30	CHAMBRE D'AGRICULTURE 24 AVENUE NICOL NAVICLAT 21400 CHATELAIN SUR SEINE
06/09/2018	14:00	17:30	Lieu à définir

Intervenants
Céline SAGRES - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Charline TOULOUSE - Syndicat Mixte Sequans
Benoît POSSÈME - Chambre d'Agriculture Régionale Bretagne
Cécile D'HAZ - Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
Sylvie GRANGER - AgriSup Dijon

Personne à contacter
Céline SAGRES - Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
Téléphone : 03 80 91 06 76 - Mail : celine.sagres@cote-dor.chambagri.fr

Responsable de formation
Mathilde MATRAT
Téléphone : 03 80 91 06 76 - Mail : mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr
Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.
Bénéficiaire d'un crédit d'impôt de 69,16 € / jour de formation dans la limite de 40 h par an.

comparaison des fourrages de prairies humides avec des prairies normales (rendement, valeur fourragère et nutritive...) (Benoit POSSEME, CA Bretagne, visioconférence).

- Après-midi sur le terrain : visite d'une prairie de fauche et d'une prairie de pâture : reconnaissance d'une zone humide (flore + pédologie) avec l'aide de Cécile DIAZ (Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne), puis réalisation par les stagiaires d'un diagnostic des espèces présentes et estimation de leurs valeurs pour l'exploitation à l'aide de Sylvie GRANGER (Enseignant-chercheur, Agro-sup DIJON).

- Préparation de flyers, de diaporamas, de courriers d'invitation à tous les agriculteurs ayant contractualisé à des MAEC avec des courriers de relance et des relances téléphoniques.
- Le 29 août 2018 : décision d'annuler la formation suite à un nombre insuffisant d'inscriptions.

Élaboration du plan de gestion de la zone humide de Trouche-boeufs, Verpillières-sur-Ource (*action B3-02*):

Rédaction du plan de gestion en collaboration avec le CENCA. La partie rédactionnelle du SMS est terminée et il est en attente de la rédaction de la partie du CENCA pour mise en œuvre du plan de gestion. Cette action ne sera pas suivie par le SMS en 2019 car elle se situe dans l'Aube.

Préservation du lac de Marcenay-Larrey (*actions B3-05/04*) :

Suivi de l'étude diagnostic du lac, participation au comité de gestion (11 décembre 2018) : présentation des actions réalisées en 2018 et actions prévues pour 2019. Réouverture de la pêche sur le lac en mai. Lors de l'ouverture du PAEC Laigne et Petite Laigne, des contacts téléphoniques avec les agriculteurs présents autour du lac ont été faits pour les inciter à s'engager dans des MAEC remise en herbe afin d'améliorer la qualité de l'eau du lac. Aucun agriculteur n'a souhaité s'engager. Le suivi/participation aux actions de préservation du lac sera poursuivi en 2019.

Recey-sur-Ource : Mise en valeur des prairies humides et devenir du lac Parisot :

23 août 2018 : participation au COPIL de l'étude sur le dossier de préfiguration d'un espace naturel sensible ainsi qu'à la visite de terrain du site potentiel avec le Conseil Départemental pour parler des MAEC mises en place sur ce secteur. En 2019, la poursuite de ce projet est maintenue. Des réunions avec le Conseil Départemental sont à organiser.

Préservation de la prairie humide de Chamesson (actions B3-01/02/03) :

Rencontre du maire de la commune le 30 mars 2018 (propriétaire de la parcelle) pour lui proposer la création d'un Bail Rural à Clauses Environnementales qui consiste en la mise en défens du secteur le plus humide et l'instauration d'une fauche tardive avec exportation. Le locataire de la parcelle est en bio et n'est pas contre instaurer ces pratiques. La restauration du site consisterait au broyage des noyaux arbustifs afin que la zone humide ne se referme pas. Le maire n'a pas fait de retour suite à cette proposition.



Accompagnement de la commune de Channes pour la restauration de la zone humide dites « des Grandes Fontaines » (actions B3-02/03) :



- Rédaction d'une note concernant le projet de restauration de la ZH de Channes ;
- Rédaction d'un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN pour l'acquisition par la commune de parcelles privées en cœur de projet ;
- Organisation d'une réunion avec la technicienne rivière le 25 octobre 2018 en présence de la commune, l'ex propriétaire des parcelles, le SDDEA, la DDT, l'AESN et le CENCA. Décision commune de poursuivre ce projet à condition d'établir

un plan de gestion et une estimation des travaux, décision du SDDEA de porter le projet, subvention à 80 % de l'AESN. Au niveau réglementaire, la DDT a demandé à réaliser une demande d'autorisation de défrichage. Le CENCA s'engage à réaliser un état initial du site au niveau faune flore et de participer à la rédaction du plan de gestion ;

- Organisation d'une journée de terrain pour estimer le projet de restauration au travers de mesures et de comptages d'arbres. Cette estimation a été envoyée et validée par le SDDEA ;
- Rédaction du plan de gestion en cours.

Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.

Zone humide « du bras mort de la Laigne », Chaume-les-Baigneux :

Suite à la visite du site avec le CENB en 2017 et l'étude du projet de restauration, rencontre du maire de la commune le 28 mai 2018 et proposition de diverses actions de restauration (adoucissement des berges, entretien des saules, valorisation pédagogique...). Suite à cela, une note de gestion sur la ZH a été produite. Le 10 septembre 2018, la commune a délibéré et souhaite que cette action soit mise en place. La restauration de cette zone sera inscrite dans le programme d'actions 2020-2024 du futur contrat.



Préservation de la prairie humide du Paty d'Arrelles (actions B3-02/03) :

La restauration du site a été entreprise grâce à la mobilisation d'un agriculteur qui a pris en charge le broyage du site, suivant les préconisations techniques énoncées. Une convention d'assistance technique entre le CENCA et la commune a été signée en mars 2018. Une sortie pédagogique est prévue en juin 2019 afin de poursuivre la sensibilisation de ce site.

Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.

Rédaction d'articles sur la biodiversité remarquable du territoire du contrat (action A52-02) :

Ces articles sont parus dans le bulletin d'information semestriel « Sur le Devant de la Seine » dans la rubrique « Du côté de la biodiversité ». Il s'agit d'un article sur les mégaphorbiaies et d'un article sur le bilan de toutes les campagnes MAEC ZH. Dans le Petit Sequana, un article est paru sur l'ouverture de la campagne MAEC 2018 sur la Seine Aval, la Laigne et la Petite Laigne. Un article pour la lettre « Mille Lieux Humides » du CENB et un article pour l'association des EPTB ont également été rédigés sur les MAEC.

Cette action sera poursuivie en 2019.

Diffusion des inventaires des milieux humides du territoire à différents partenaires et communes : DDT, EPTB, FMA...

Participation à diverses journées thématiques :

Présentation de la démarche partenariale pour la mise en place de MAEC sur le territoire du Contrat Sequana lors du séminaire technique régional sur les milieux humides organisé par le Conservatoire Bourgogne-Franche-Comté (CENBF) les 19 et 20 mars 2018 à Dijon. Participation à la journée des gestionnaires à Besançon organisé par le CENBF le 6 décembre 2018. Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique zones humides.



En 2019, une réflexion sera réalisée sur l'**intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme**. De plus, une réflexion concernant la **préservation du marais tufeux de Saint-Marc-sur-Seine** sera effectuée.

Les missions d'animation « Ruissellement – Érosion »

Les actions du contrat Sequana associées au poste concernent le volet D4 « Érosion-Ruissellement ».

Lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le Val Sévrier (+ protection du captage de Servigny) et le Val Marin (commune d'Essoyes) (action D4-03, D2-02) :

- Finalisation du CCTP (intégration de la commune de Fontette concernant le Val Marin),
- Rédaction des pièces administratives,
- Consultation démarrée le 1^{er} mars 2018 et la limite de dépôt des offres a été fixée au 4 avril 2018,
- Réalisation de l'analyse des offres (le bureau d'études LIOSE a été retenu),
- Rédaction de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- 12 octobre 2018 : réunion de lancement de l'étude,
- 30 octobre 2018 : organisation d'une journée de terrain avec le bureau d'études pour lui montrer les différents dysfonctionnements du site en présence du CIVC et des élus du SDDEA,
- 18 décembre 2018 : réunion intermédiaire de la phase 1 de l'étude dans laquelle le bureau d'études a présenté ses premiers résultats, discussion des tracés concernant le Val Sévrier et de l'instrumentation du Val Marin. Réalisation ensuite d'une visite de terrain du captage de Servigny.

Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.



*Val Sévrier (à gauche)
et Val Marin (à
droite)*



Accompagnement de l'Association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier de Bouix, Cérilly, Etrochey (action D4-06) :



Bassin de rétention 3.1

- Suivi et participation aux COPILS de l'étude complémentaire sur l'étude de l'influence de l'aménagement foncier de Bouix-Cérilly-Etrochey concernant la qualité de l'eau, l'érosion, et le ruissellement (évaluation de la pertinence des travaux connexes) ;
- Suivi de la mise en place des aménagements hydrauliques ;
- Organisation d'une visite de terrain des bassins de rétention (le 9 octobre 2018) en présence de l'AESN, de la CA21, et de l'AFB. Suite à cette réunion, il a été décidé de réaliser de l'animation agricole sur ce secteur afin de mettre en place des aménagements complémentaires en plus des aménagements connexes. Il a également été décidé de l'emplacement des diguettes à mettre en place à l'intérieur des bassins. Un suivi de la qualité de l'eau a aussi été acté.
- Visite des aménagements réalisée le 13 novembre 2018 pour le personnel de l'AFB ;
- Organisation d'une réunion avec le président de l'AFIAFAF et la Chambre d'Agriculture afin de présenter aux agriculteurs concernés les aménagements complémentaires des travaux connexes proposés par le bureau d'études ANTEAGroup.

L'animation agricole avec la CA21 sera poursuivie en 2019 pour la mise en place d'aménagements complémentaires des exploitants volontaires.

Élaboration d'une charte de l'asperseur afin de valoriser les pratiques respectueuses du milieu aquatique concernant l'aspersion viticole (action D4-01) :

- Le CIVC a organisé une réunion autour du thème de l'aspersion avec les CUMA d'aspersion du Barséquanais le 17 avril 2018. À l'issue de celle-ci, différents axes de travail ont été identifiés par les viticulteurs.
- L'approfondissement de ces axes a démarré, une relecture et des commentaires ont été effectués sur le document envoyé par le CIVC suite à cette réunion.

Ce projet, situé dans le département de l'Aube, sera dorénavant suivi par les services du SDDEA.

Lutte contre l'érosion et le ruissellement sur la commune de Quemigny-sur-Seine

Des intempéries ont eu lieu le 11 mars 2018 sur la commune de Quemigny-sur-Seine. Des cumuls de précipitations extrêmement élevés sous forme de neige et de grêle se sont produits. L'érosion et le ruissellement des parcelles agricoles en amont ont occasionné des dégâts importants sur des biens privés et collectifs. La collectivité a contacté le SMS pour travailler sur le cours d'eau qui est busé lorsqu'il traverse la commune (cet évènement a entraîné l'éclatement des buses). Il a semblé plus cohérent au syndicat de travailler sur l'ensemble du problème et donc sur la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce.



Photos suite à l'orage du 11 mars 2018 sur la commune de Quemigny-sur-Seine

- Organisation d'une visite de terrain le 6 juin 2018 en présence de l'AESN, de la cellule CAAPRE, de la CA21, du maire de la commune et d'un délégué. Il a été décidé de réaliser une étude en interne au sujet de la problématique érosion/ruissellement ;
- Contenu de l'étude :
 - Diagnostic parcellaire de la zone d'étude (pédologie, occupation des sols, climatologie, géologie, topographie...),
 - Application du modèle MESALES (modélisation qui permet de quantifier spatialement l'aléa érosif des versants cultivés, par saison et pour l'année entière) afin d'établir des cartes de sensibilité des sols à l'érosion et au ruissellement,
 - Proposition d'aménagements pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement (avec l'aide de Céline SAGRES de la CA21) ;
- Rencontre d'Éric MATAGNE le 9 juillet 2018 du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) qui a appliqué le modèle MESALES à l'échelle de son bassin versant. Forte aide de sa part dans l'application de ce modèle tout au long de l'étude ;

- Réalisation de campagnes de terrain avec l'aide des techniciens rivières dans le but de faire le diagnostic parcellaire (les 4 et 25 juillet 2018) ;
- Réunion d'information et d'échanges le 23/10/2018 avec la présence de la Chambre d'Agriculture et des locaux dans le but de récupérer le maximum de données sur l'historique du territoire en terme de : climat, aménagement du paysage, agriculture, cheminement de l'eau... pour intégrer toutes les informations pertinentes à l'étude ;
- Mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau du Ruisseau de Cosne ainsi que du Ruisseau de la Roche. Ce suivi débutera en janvier 2019 tous les 2 mois, il permettra de réaliser un état initial avant la mise en place des aménagements.

Poursuite de cette action en 2019 avec la finalisation de l'étude, le dépôt et l'animation d'un PAEC « érosion / ruissellement » pour financer la remise en herbe de secteurs sensibles, la proposition des aménagements aux agriculteurs, la rédaction des dossiers administratifs et le suivi des travaux.

Animation agricole en 2019 sur la commune de Marcenay par rapport à sa problématique érosion / ruissellement décelée dans l'étude BAC pour la mise en place d'hydraulique douce.

Participation à des journées diverses thématiques / COPIL



Visite d'un site pilote pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement en Normandie organisé par le SMBVA (les 19 et 20/11/2018). Participation, suivi du projet EADC par rapport à la problématique érosion / ruissellement.

Exemple de la mise en place d'une fascine

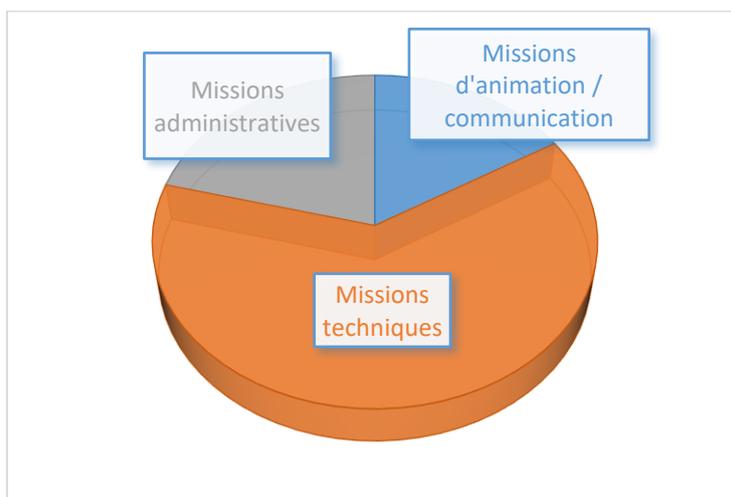
Répartition du temps de travail

Ce poste d'animation se répartit théoriquement en :

-1/2 ETP consacré à la thématique « Zones Humides » (ZH)

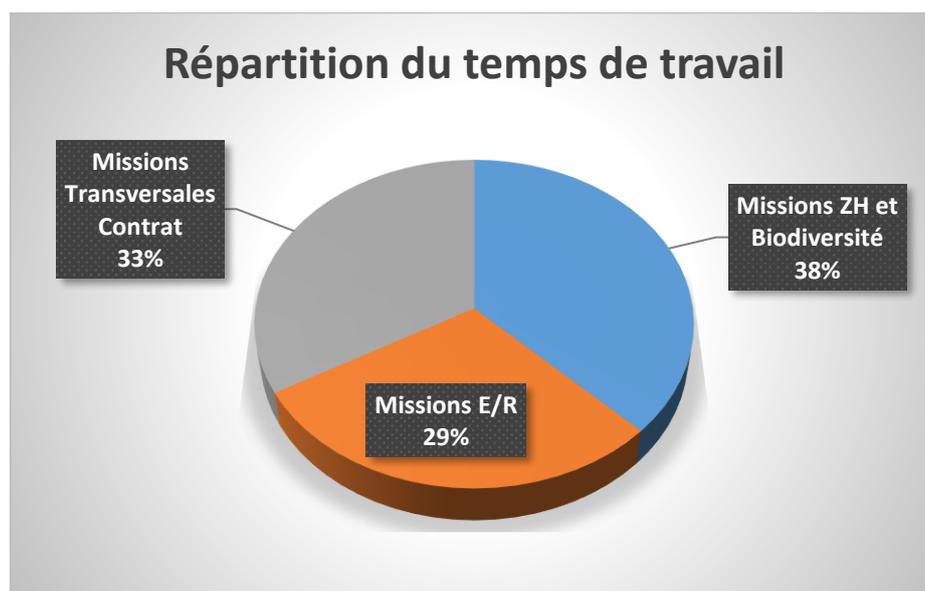
-1/2 ETP consacré à la thématique « Ruissellement - Érosion » (ER).

Temps passé par type de missions :



Type de mission	
Missions d'animation/communication	16 %
Démarchage (MOA, financeurs)	1 %
Préparation, organisation & animation de réunions	3 %
Supports de communication	1 %
Echanges Extérieurs	5 %
Réunions d'équipe	7 %
Missions techniques	63 %
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	7 %
Recherche/documentation pour projets	11 %
Réunions techniques de projet	5 %
Elaboration & Rédaction projets	40 %
Missions administratives	21 %
Formation	2 %
Gestion administrative courante	5 %
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	11 %
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	3 %
Total	100 %

La répartition du temps de travail passé sur chaque thématique pour l'année 2018 est découpée comme suit :



2.2.4. ANIMATION PETIT CYCLE DE L'EAU

0,5 ETP

Volet assainissement

Opération groupée de réhabilitation ANC

- **Réhabilitation ANC Saint-Marc-sur-Seine / Oigny / Meulson**

L'étude concerne la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif sur les 3 communes.

La réalisation d'études à la parcelle est terminée et a été réalisée par SOLEST ENVIRONNEMENT. Elle a été subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie où l'animatrice du SMS a assisté les 3 communes pour le montage de leur demande de subvention puis pour la refacturation de l'étude aux propriétaires.

Cette action sera poursuivie en 2019 avec le suivi des travaux de réhabilitation de l'ANC. L'animatrice du SMS a de nouveau assisté les 3 communes pour la réalisation de leur demande subvention travaux auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Celles-ci ont été accordées. Les communes attendent maintenant la convention d'aide AESN pour lancer les travaux qui seront réalisés par l'entreprise SCHMIT TP en 2019.

Sur Saint-Marc-sur-Seine, le SPANC a émis un avis défavorable concernant la réhabilitation de certaines installations qui seraient jugées non conforme même après les travaux. La commune, assistée du SMS, attend le retour du SPANC pour connaître les installations concernées avant de lancer les travaux.

- **Montmoyen /Aignay-le-Duc**

Une réunion de présentation des résultats des études à la parcelle s'est tenue le 23 novembre 2018 à la mairie de Montmoyen. Le bilan des filières à installer a été présenté ainsi qu'un rendu expliquant plus précisément les estimatifs et les plans. Cependant, les subventions de l'AESN concernant l'ANC ont changé dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024). Il apparaît que la commune n'est pas subventionnable pour cette opération dans le cadre du nouveau programme. Il en est de même pour Aignay-le-Duc. La finalisation de ces dossiers est donc en suspens.

Projet d'assainissement collectif

- **Assainissement d'Avaleur à Bar-sur-Seine**

Une réunion a été tenue pour traiter du volet assainissement du quartier d'Avaleur. Le CCTP d'une étude technico économique d'aide à la décision a été envoyé à la commune de Bar-sur-Seine en juillet 2018. Il permettra de déterminer les scénarios envisageables pour traiter les eaux usées de ce quartier (réhabilitation de la lagune ou raccordement à la STEP de Bar-sur-Seine).

- **Assainissement de Savoisy**

L'étude concerne la réhabilitation de la STEP de la commune. La phase maîtrise d'œuvre est en cours et des échanges ont lieu sur le contenu attendu de la DLE avant d'envisager une consultation pour les travaux de la STEP.

- **Assainissement de Mussy-sur-Seine et de Celles-sur-Ource**

Les communes de Mussy-sur-Seine et de Celles-sur-Ource ont leur propre AMO mais le SMS continue d'assister aux réunions.

Prévisionnel 2019 (nouvelles études à lancer)

De nouvelles études vont être lancées en 2019 par le Conseil Départemental. Il s'agit de :

- L'amélioration du fonctionnement de la STEP de la commune de Baigneux-les-Juifs. Un diagnostic assainissement est en cours d'élaboration (phase de consultation) ;
- La réhabilitation d'ANC à Poinçon-les-Larrey. Le dossier est en attente de réception d'un état des lieux pour prise de décision sur la suite à donner.

Volet eau potable / captage

BAC Aisey-sur-Seine / SIE Coulmier-le-Sec / Magny-Lambert – phase 1

La proximité de ces 3 collectivités mais aussi la synchronisation des décisions permettent de lancer une étude BAC traitant des 4 captages avec pour mandataire le SIE de Coulmier-le-Sec.

Ces 4 captages ne sont pas identifiés comme prioritaires dans le PTAP mais des analyses récentes révèlent des pollutions en pesticides récurrentes. Une analyse plus fine (terrain, assolement, nature des molécules) de la situation a été opérée sur le captage d'Aisey-sur-Seine, mettant en évidence qu'une pré-enquête agricole serait intéressante à réaliser en même temps que l'étude hydrogéologique.

En 2018, un suivi des débits et des niveaux a été mis en place. Il est poursuivi jusque début 2019. Une pré-enquête agricole est en cours qui a donné lieu à plusieurs échanges entre le SMS, la CAAPRE et le bureau d'études SCIENCE ENVIRONNEMENT. Ce dernier rencontre des difficultés pour avoir des retours des agriculteurs. Deux protocoles de traçages ont été proposés durant l'année, le deuxième a été validé en octobre 2018. Les traçages n'ont toujours pas été effectués faute de retour des propriétaires.

Ces actions seront poursuivies en 2019 avec la réalisation des traçages et la finalisation de la phase 1.

Parallèlement, 2 de ces collectivités (Aisey-sur-Seine et Coulmier-le-Sec) souhaitent investir dans une station de traitement des pesticides. Cette opération a nécessité plusieurs réunions dans chaque collectivité. La station de traitement de Coulmier-le-Sec a été installée en 2018.

BAC Semond phase 1 + DUP en cours

La phase 1 est en cours de finalisation. Les limites du BAC et la vulnérabilité doivent être validées puis une réunion de présentation aux agriculteurs sera organisée. La phase 2 de l'étude sera lancée courant 2019.

La DUP est toujours en cours.

BAC Beaulieu phase 1 en cours

Le Bureau d'étude BE Caille a été retenu après consultation. Le COPIL de lancement s'est tenu au cours du 2^{ème} trimestre 2017. En 2018, les traçages ont été effectués lors du 2^{ème} trimestre et un COPIL s'est tenu en mai 2018. Les limites du BAC ont été validées, la partie vulnérabilité sera quant à elle validée lors d'un prochain COPIL en 2019. Lors du COPIL de la CAAPRE, il a été décidé de ne pas réaliser de phase 2 et de démarrer directement l'animation agricole.

BAC Marcenay phase 1 + DUP en cours

La réunion de lancement s'est tenue en septembre 2016. Depuis, le bureau d'études Phréasol a équipé la source d'un suivi en continu des débits. En 2018, les traçages ont eu lieu. Le bassin d'alimentation de captage a été défini

et validé par le COPIL ainsi que la vulnérabilité. Cette action sera poursuivie en 2019 avec l'organisation de la réunion publique. La commune sera appuyée par le SMS pour la rédaction d'un cahier des charges et le recrutement d'un bureau d'études pour le lancement de la phase 2 en raison de la dégradation de la qualité des eaux liée aux pesticides.

La DUP est en cours.

BAC Rochefort-sur-Brevon + DUP en attente

L'animation agricole est en cours par la CAAPRE (PAEC, pesées de colza, de biomasse, bulletin d'information...).

Un COPIL sera programmé fin 2019 pour suivre les actions mentionnées dans la programmation.

Concernant la DUP, celle-ci est en attente car des décisions doivent être prises vis-à-vis de la pérennité des 2 sources.

BAC Brion-sur-Ource – phase 1

Les pièces du DCE pour une étude BAC et révision de la DUP ont été rédigées en 2017. Le bureau d'études retenu est Phréasol. La réunion de démarrage s'est tenue en décembre 2018.

BAC Beneuvre –phase 1

Cette étude est gérée par le Conseil Départemental. Le bureau d'études Science Environnement a été retenu après consultation. Le COPIL de lancement s'est tenu le 22 janvier 2018. En 2018, les protocoles de traçages ont été rédigés et validés au cours du 2^{ème} semestre 2018. Cependant, ceux-ci n'ont pas pu être effectués en 2019 en raison des conditions climatiques. Ils ont été réalisés le 15 janvier 2019. La finalisation de la phase 1 est prévue pour 2019.

BAC Essarois –Phase 1

Cette étude est gérée par le Conseil Départemental. Les limites BAC et la vulnérabilité ont été établies mais la commune ne valide pas les limites proposées et l'étude est en arrêt pour le moment.

BAC Menesble –Etude

Cette étude est gérée par le Conseil Départemental. La phase 1 est terminée. Cette commune rencontre des problèmes de qualité et de quantité des eaux notamment depuis l'installation d'un poulailler en 2018. La ressource en eau disponible n'est en effet plus suffisante pour assurer les besoins de la commune. Des discussions sont en cours.

Suivi renforcé

N'ayant pas été intégré à l'étude BAC, des suivis renforcés pesticides ont été lancés sur les communes de Chanceaux et de Celles-sur-Ource. Ceux-ci sont en cours avec le laboratoire EUROFIN.

SAEP du Châtillonnais – en cours

Le SMS a organisé une réunion au cours du 1^{er} trimestre 2017 entre les représentants des communes de Châtillon-sur-Seine, Buncey et Sainte-Colombe-sur-Seine sur les points suivants :

- Qualité de la ressource en eau,
- Synthèse des scénarios proposés dans le schéma d'eau potable,
- La loi NOTRE et ses conséquences sur la compétence eau potable,
- Echanges sur les besoins de chacun et actions à mettre en œuvre.

Le conseil municipal de Châtillon-sur-Seine a délibéré favorablement pour lancer une étude de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'interconnexion souhaitée avec la ressource de Sainte-Colombe-sur-Seine. Une demande de subvention pour la maîtrise d'œuvre a été faite auprès de l'AESN qui a été accepté. La commune attend maintenant la convention d'aide pour lancer la MOE.

Les candidats retenus pour les missions sont :

- Phréasol pour l'étude d'incidence,
- Le Laboratoire départemental pour le suivi renforcé,
- Artelia pour la maîtrise d'œuvre.

Cette étude sera menée en 2019 avec l'aide de la MICA 21.

Voulaines-les-Templiers – en cours

L'objectif de l'étude est la recherche de fuite dans le réseau. Un schéma directeur eau potable a été établi et sera présenté en février 2019.

SIAE Chaumont-le-Bois/Obtrée/Vannaire

La commune rencontre des problèmes de quantité d'eau. Une possibilité d'interconnexion avec le SIAEP de Vix / Bouix / Cérilly pourrait être établie mais la commune préfère conserver sa ressource et améliorer sa productivité. Plusieurs projets ont été évoqués à savoir la réalisation d'un diagnostic AEP avec pour objectif la réduction des pertes sur le réseau, la réalisation d'un diagnostic des ouvrages de production mais également la réalisation d'une étude technico-économique d'interconnexion. Les projets sont momentanément mis en pause suite au décès du Président du Syndicat.

Prévisionnel 2019 (nouvelles études à lancer)

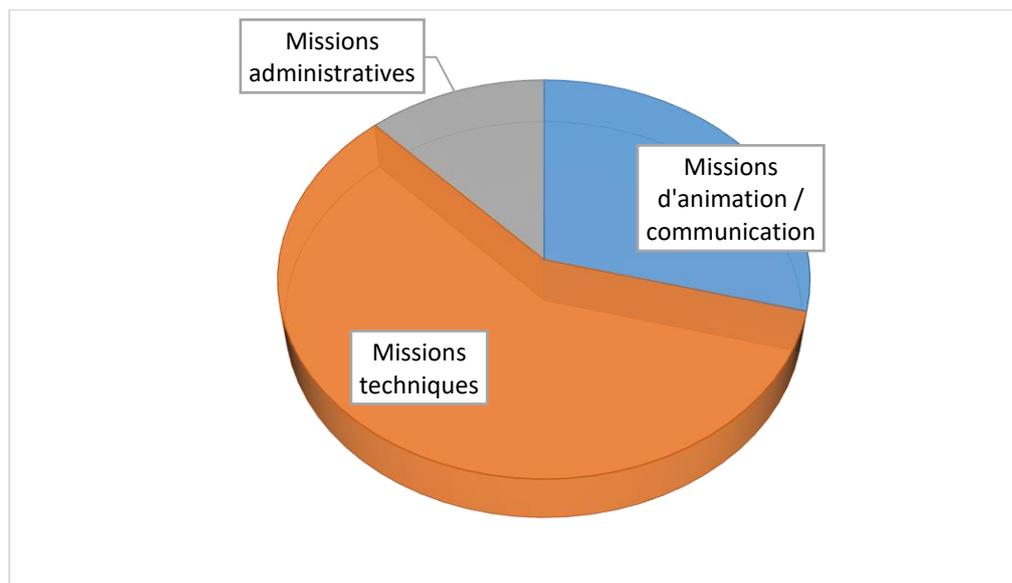
De nouvelles études vont être lancées en 2019 par le Conseil Départemental. Il s'agit des études BAC :

- Minot/ Echalot (étude groupée). La réunion de démarrage est prévue le 16 janvier 2019. Le bureau d'études Sciences Environnement a été retenu.

- Brémur-et-Vaurois et Channay. Les consultations de ces 2 études ont été faites en 2018. Les demandes de subvention sont en cours. Ces études seront lancées au printemps 2019.

Répartition du temps de travail

Ce poste animateur « petit cycle » représente 0,5 ETP, complété à 0,5 ETP d'une ingénierie rivière. Voici la répartition du temps travaillé pour chacune des missions et chacune des thématiques :



Type de mission	
Missions d'animation/communication	29 %
Démarchage (MOA, financeurs)	1 %
Préparation, organisation & animation de réunions	3 %
Supports de communication	1 %
Echanges Extérieurs	15 %
Réunions d'équipe	9 %
Missions techniques	59 %
Reconnaissance terrain (définition des projets, suivi de leur évolution...)	5 %
Recherche/documentation pour projets	9 %
Réunions techniques de projet	5 %
Elaboration & Rédaction projets	40 %
Missions administratives	12 %
Formation	2 %
Gestion administrative courante	2 %
Suivi du contrat rivières (copil, évaluation, bilans annuels...)	5 %
Avis études extérieures (cahiers des charges, appui subvention, suivi des études)	3 %
Total	100 %

La répartition du temps de travail passé sur chaque thématique pour l'année 2018 est découpée comme suit :

